

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Daphnée Maheu](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a717730a3fa7b2d713ce658d>

Date d'obtention : 2021-03-22 21:01:15

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Dans tous les cas, on doit utiliser la trousse Sexto, lorsqu'un élève vient nous voir pour dénoncer une situation de sextage dans l'école. Il est important de suivre les étapes de la trousse ainsi que de remplir une grille d'incident pour chaque personne témoin. Nous devons également rencontrer l'investigateur et lui faire faire la grille d'incident, s'il s'agit d'un acte impulsif. Suite à nos rencontres avec les élèves impliqués, si nous constatons que l'acte semble davantage malveillant envers autrui, nous devons expliquer la situation à l'investigateur et lui confisquer l'appareil technologique avec lequel il a pris les photos et/ou les vidéos. Il est important de contacter immédiatement la police dans ce cas.

S'il s'agit d'un acte impulsif, on doit rencontrer tous les élèves impliqués et ensuite communiquer avec le service de police.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela me permettra de savoir comment intervenir auprès des élèves vivant des situations de sextage, de leur fournir l'aide nécessaire ainsi que de pouvoir leur expliquer les conséquences reliées à cette acte. Je pourrai bien les guider à travers ce processus.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai m'assurer de bien utiliser la trousse afin de ne pas manquer d'étapes. Je devrai observer s'il s'agit d'un acte impulsif ou de malveillance. Je devrai m'assurer de confisquer les cellulaires impliquées afin de limiter la propagation des photos/vidéos intimes.

De plus, il ne faut en aucun cas consulter les photos/vidéos, même si l'élève souhaite qu'on les garde comme preuve. Cela est représenté comme de la pornographie juvénile.